

N° 11408. CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES RESSOURCES
BIOLOGIQUES DE L'ATLANTIQUE SUD-EST. FAITE À ROME LE 23
OCTOBRE 1969¹

ADHÉSION

*Instrument déposé auprès du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture le :*

2 mars 1972

Pologne

(Avec effet au 2 avril 1972.)

*La déclaration certifiée a été enregistrée par l'Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture le 14 mars 1972.*

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 801, p. 101, et annexe A du volume 805.